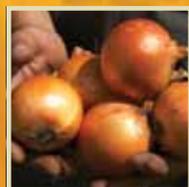




Un organisme du gouvernement de l'Ontario



Maintenir le cap sur l'essentiel

Table des matières

À propos d'Agricorp	1
Message du président	2
Gouvernance d'Agricorp	4
Conseil d'administration	6
Message du directeur général.....	8
Faits saillants des programmes.....	10
Agri-stabilité.....	10
Assurance-production	11
Programme de gestion des risques	13
Autres programmes	14
Services à l'industrie.....	15
Principales initiatives de l'organisme.....	16
Gestion des activités d'Agricorp	17
Objectifs et résultats de rendement de l'exercice 2012-2013	20
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	22
Rapport de l'auditeur indépendant	23
États financiers.....	24
Notes afférentes aux états financiers	28



À propos d'Agricorp

En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a reçu le mandat d'offrir des programmes comme les programmes de gestion des risques qui aident les producteurs ontariens à gérer leur risque agricole et à soutenir l'industrie. Agricorp est chargé par le gouvernement provincial d'offrir ces programmes et de maintenir les normes les plus élevées en matière de responsabilité financière, d'obligation de rendre des comptes et de service à la clientèle.

Pour mener à bien son mandat, Agricorp s'appuie sur :

- Un modèle de gouvernance qui assure la gestion efficace des ressources du gouvernement et veille à l'exécution des contre-vérifications nécessaires.
- Une expertise spécialisée de l'industrie et les capacités professionnelles nécessaires à une prestation efficace et responsable, et dont la flexibilité permet de s'adapter aux changements apportés aux programmes.
- Des processus prévisibles, uniformes et de grande qualité garantissant la prestation efficace et professionnelle des programmes.
- Des solutions technologiques intégrées appuyant les processus nécessaires à l'exécution des programmes.
- Des pratiques transparentes d'information qui lui permettent de s'assurer que le rendement est mesuré et suivi, que les résultats visés sont atteints, et que les enjeux sont définis et gérés de manière proactive.

Vision

Être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui travaille avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

Mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes. Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

L'exécution est notre point fort. Notre préoccupation centrale consiste à offrir des programmes de qualité qui sont efficaces.

Les clients demeurent notre priorité. Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

Notre personnel est à la base de notre succès. La collaboration et l'amélioration continue canalisent nos nombreux atouts vers l'atteinte d'un objectif commun.

Nous avons l'obligation de rendre des comptes à la population. Grâce à notre utilisation judicieuse des fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

Message du président

L'agriculture : un secteur économique essentiel important pour les Ontariens

À titre de président du conseil d'administration d'Agricorp, je suis fier du rôle que nous jouons pour appuyer le secteur vital qu'est l'agriculture en Ontario. L'industrie agricole injecte annuellement 33 milliards de dollars dans l'économie, représente 13 p. 100 du produit intérieur brut et crée 700 000 emplois¹. L'agriculture est un facteur clé de l'économie et l'évolution de cette industrie est cruciale pour l'avenir économique de la province. Cette industrie incroyablement diversifiée et robuste, bien qu'essentiellement risquée, constitue l'un des moteurs économiques importants de la province et est cruciale au maintien de la santé économique des collectivités rurales de l'Ontario.

L'agriculture étant un impératif économique, les gouvernements du monde entier soutiennent l'industrie agricole au moyen de programmes de gestion des risques. Au Canada, le nouveau cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2* a annoncé ce printemps des investissements qui favoriseront l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés ainsi que les programmes de gestion des risques. Il s'agit d'un vote de confiance important en la valeur des programmes de gestion des risques permanents dans l'industrie agricole de l'Ontario. Lorsque les producteurs sont en mesure de bien gérer leurs risques, ils sont en mesure d'innover, d'accroître leur productivité et d'adopter des pratiques agricoles qui respectent davantage l'environnement.

Notre rôle, qui vise à établir un lien entre producteurs et programmes, exige beaucoup d'efforts et la collaboration de tous les acteurs. Nous travaillons avec les producteurs afin de les aider à comprendre les programmes et de leur offrir un service à la clientèle en temps opportun. Nous collaborons avec les groupements de producteurs spécialisés afin de mieux saisir comment les programmes répondent aux besoins de l'industrie. Nous travaillons avec les gouvernements provincial et fédéral pour nous assurer que leurs besoins sont satisfaits et pour appuyer le rôle qu'ils

jouent dans l'élaboration des politiques et des programmes, et ce, tout en gérant les fonds publics avec prudence.

Les principes fondamentaux ne changent pas

Agricorp effectue des milliers de transactions annuelles au titre des programmes et au nom des producteurs. Nous devons effectuer celles-ci de façon exacte et uniforme. Pour y parvenir, il faut pouvoir compter sur des principes fondamentaux bien établis et un plan stratégique solide exposant notre orientation. Chaque année, le conseil d'administration énonce sa vision et examine le dernier plan stratégique triennal afin de s'assurer que notre orientation et nos initiatives sont alignées sur les besoins de nos clients, les attentes de l'industrie, les priorités et le mandat du gouvernement. Par ailleurs, nous cherchons à réaliser des gains d'efficacité par des processus simplifiés, des coûts administratifs plus bas, une meilleure utilisation de la technologie et les stratégies actuelles de réduction et d'évitement des coûts.

Agricorp a été en mesure de donner suite à ses plans en attribuant ses ressources entre la prestation des programmes établis et l'élaboration de nouvelles initiatives, en collaborant avec le gouvernement et les groupes d'intervenants, et en tirant profit des connaissances et des compétences de ses employés. Nous avons obtenu les commentaires de nos clients par l'intermédiaire du sondage sur la satisfaction de la clientèle. Le conseil d'administration a été très heureux de constater que nous avons pu maintenir de très solides résultats à ce chapitre, malgré l'année très difficile que nous avons connue. Les indicateurs clés de l'exercice 2012-2013 décrits dans le présent rapport annuel attestent que nous avons respecté nos engagements.

« Notre rôle, qui vise à établir un lien entre producteurs et programmes, exige beaucoup d'efforts et la collaboration de tous les acteurs. Nous travaillons avec les producteurs afin de les aider à comprendre les programmes et de leur offrir un service à la clientèle en temps opportun. »



¹ Site Web du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, modifié le 17 juin 2013

Pour bien faire notre travail, nous devons également adopter de solides pratiques liées à la gouvernance. Nous suivons un modèle de gouvernance qui assure la gestion efficace des ressources du gouvernement et veille à ce qu'un système adéquat de poids et contrepoids soit en place, tout en répondant aux attentes de la population. Quatre-vingt-quinze pour cent de nos clients affirment qu'Agricorp fait preuve d'intégrité dans l'exercice de ses activités. Je suis très fier que nos clients s'en rendent compte. Cela est une indication que nous sommes sur la bonne voie et que nos activités peuvent être soumises à un examen minutieux. Nous obtenons les résultats souhaités tout en agissant avec intégrité.

« Notre réputation repose sur les rapports que nous entretenons avec nos clients, la prestation efficace des programmes et des services, notre connaissance de l'industrie agricole, l'attention prioritaire que nous accordons au service à la clientèle et notre engagement vis-à-vis de l'amélioration continue. »

Mériter sa réputation jour après jour

Nous savons que nous devons mériter la confiance des producteurs ontariens quotidiennement, et nous prenons cette tâche très au sérieux. Tous les ans, les employés, les cadres supérieurs et les membres du conseil doivent signer un code d'éthique qui réaffirme notre volonté de servir nos clients de manière responsable. Notre réputation repose sur les rapports que nous entretenons avec nos clients, la prestation efficace des programmes et des services, notre connaissance de l'industrie agricole, l'attention prioritaire que nous accordons au service à la clientèle et notre engagement vis-à-vis de l'amélioration continue. Les résultats du sondage sur l'engagement des employés confirment que notre culture d'entreprise est appropriée et que les employés éprouvent une satisfaction personnelle à servir les clients.

Un travail bien fait

Une telle performance n'aurait pas été possible sans l'apport du personnel d'Agricorp. J'aimerais souligner les efforts déployés par tous les employés qui sont parvenus à exécuter les programmes et les services dans des circonstances exceptionnelles. Je désire également que tous les membres de l'équipe d'Agricorp sachent que je considère que c'est tout un honneur de travailler pour eux. À ce propos, mon mandat à titre de président a été reconduit pour trois autres années, et c'est avec grand plaisir que je reprends la direction du conseil.

Je suis persuadé que la voie que nous avons tracée pour Agricorp est la bonne, mais il reste encore beaucoup à faire. Certaines variables comme les tendances économiques, les changements technologiques et les exigences accrues liées à l'obligation de rendre des comptes et de faire preuve de transparence continueront d'avoir une incidence sur nos activités. Pour relever ce défi, nous mettons en œuvre une stratégie qui nous permettra de maintenir les niveaux de service actuels, de mettre à profit l'expertise et l'infrastructure de l'organisme afin d'appuyer l'orientation du gouvernement, de réduire le fardeau des producteurs et de réaliser des économies à grande échelle, et cela sans perdre de vue notre environnement changeant.

Agricorp, son conseil d'administration et moi nous tournons vers l'avenir afin de voir comment nous pourrions continuer d'améliorer la manière dont nous servons le secteur agricole.

Larry Skinner
Président

Gouvernance d'Agricorp

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière de conduite et de gouvernance d'entreprise; nous revoyons et améliorons nos pratiques liées à la gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures en fonction de la conjoncture. Une gouvernance forte permet à l'organisme de s'assurer que ses objectifs sont réalisés, que ses ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Cadre législatif

Agricorp est un organisme du gouvernement de l'Ontario créé en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* et il est classé comme entreprise opérationnelle. La loi précise l'objet des activités d'Agricorp, ses pouvoirs, son mandat et sa structure organisationnelle. Sur le plan de la gouvernance, Agricorp suit les lignes directrices et observe les normes de conduite les plus élevées. Agricorp assume la responsabilité de l'utilisation judicieuse des fonds publics et de l'exécution des mandats établis.

En tant qu'organisme du gouvernement provincial, Agricorp a l'obligation de rendre des comptes à la population et fait l'objet de vérifications périodiques par les vérificateurs de l'organisme et des gouvernements provincial et fédéral. Agricorp veille au respect des meilleures pratiques en matière de gestion, y compris son comportement éthique et l'utilisation judicieuse des fonds publics.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre des comptes fournit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Des directives précises se répartissent en trois grandes catégories. La directive Planification des activités et gestion financière comprend des directives sur la délégation de pouvoir et sur les frais de déplacements, de repas et d'hébergement. La directive Obligation de rendre des comptes et gouvernance comprend des directives sur l'approvisionnement et la vérification interne. La directive Gestion de l'information et de la technologie de l'information comprend des directives sur le respect de la vie et sur l'accès à l'information. Enfin, des directives générales incluent la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*, la *Loi sur les services en français*, la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente a été ratifié. Outre la clarification des attentes et les exigences en matière de déclaration, il définit les relations entre le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario et le ministère des Affaires rurales (MAAO et MAR) et Agricorp, y compris les rôles et les responsabilités des acteurs clés comme la ministre, la sous-ministre, le président et les membres du conseil d'administration et le directeur général d'Agricorp dans l'exploitation de l'organisme.

Gouvernance du conseil d'administration

Structures et responsabilités du conseil d'administration

Les lignes directrices de gouvernance du conseil d'administration ainsi que les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration, sont décrits dans les règlements du conseil d'administration et comprennent les responsabilités suivantes :

- Surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme
- Planification stratégique
- Gestion des risques et contrôle interne
- Conduite légale et éthique
- Orientation, formation continue et évaluation des administrateurs
- Liaison des activités avec le MAAO et le MAR

Rendement du conseil d'administration

Le conseil d'administration évalue régulièrement son rendement grâce à un processus structuré d'autoévaluation qui est animé par un consultant externe. Cela permet de repérer les lacunes en matière de formation afin de répondre aux besoins futurs du comité et de faire appel à des experts-conseils externes sur des questions techniques précises. Le conseil d'administration tient aussi une séance de planification stratégique annuelle pour s'assurer qu'Agricorp demeure pertinent et répond aux besoins de l'industrie et aux priorités des gouvernements.

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration d'Agricorp renforcent le rôle de ce dernier. Il existe actuellement deux comités, soit le comité des finances et de la vérification et le comité de la gouvernance et des ressources humaines, qui supervisent et conseillent le conseil d'administration dans ces deux domaines particuliers.

En tant qu'organisme du gouvernement provincial, Agricorp a l'obligation de rendre des comptes à la population et fait l'objet de vérifications périodiques par les vérificateurs de l'organisme et des gouvernements provincial et fédéral. Agricorp veille au respect des meilleures pratiques en matière de gestion, y compris de son comportement éthique et de l'utilisation judicieuse des fonds publics.

Comité des finances et de la vérification

Le comité des finances et de la vérification est nommé par le conseil d'administration et il a pour mandat de surveiller la gestion financière d'Agricorp et de donner des conseils à cet égard. Ce mandat comprend les activités suivantes :

- Suivi, contrôle de gestion et gouvernance d'Agricorp.
- Examen des évaluations des risques et des plans en matière de gestion et d'audit.
- Surveillance du respect des directives d'audit de la province.
- Examen des états financiers en fin d'exercice.

Le comité supervise également le régime de pension et les activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique des énoncés de politique et de placement.

Le comité concentre ses efforts dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre du cadre de contrôle de l'audit en recommandant et en approuvant le plan annuel de vérification interne, en rencontrant régulièrement des membres de la division de la vérification interne de l'Ontario, en recevant et en examinant les rapports des vérificateurs internes, et en examinant la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification.
- Examen et recommandation du plan annuel de vérification d'attestation financière.
- Supervision et surveillance de la manière dont la direction a évalué les risques commerciaux et a prévu d'y répondre et identification des risques émergents.
- Examen, recommandation et surveillance des politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production et le Fonds du régime de retraite.
- Supervision du processus de déclaration financière.
- Examen et recommandation de l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp et des états financiers du régime de retraite.

Comité de la gouvernance et des ressources humaines

Le comité de la gouvernance et des ressources humaines supervise et conseille Agricorp sur les questions liées à la gouvernance et aux ressources humaines; ceci comprend des activités comme les recommandations au conseil d'administration en ce qui a trait aux changements au mandat et au rôle d'Agricorp, l'examen et la recommandation d'un protocole d'entente entre le président et la ministre et l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise.

Le comité procède également à l'examen et fait des recommandations relativement à la philosophie et aux lignes directrices en matière de rémunération d'Agricorp, fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et il surveille et recommande de la formation et du perfectionnement pour les membres du conseil d'administration.

Le comité concentre ses efforts dans les domaines suivants :

- Surveillance et examen de la politique et du programme de rémunération, en s'assurant particulièrement du respect de la *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics*.
- Détermination des possibilités d'amélioration du processus de mise en candidature et de nomination des membres du conseil d'administration.
- Surveillance et recommandation d'améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration.
- Recommandation des stratégies appropriées en matière de mobilisation qui s'adressent aux intervenants clés avec lesquels communique le conseil d'administration.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique professionnelle complet qui édicte les normes en matière de conduite professionnelle, de comportement éthique et de responsabilité, et il s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les ans, les employés et les membres du conseil d'administration doivent signer un formulaire d'accusé de réception par lequel ils conviennent de se comporter conformément au code. Le serment d'office et le serment d'allégeance servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres de la fonction publique.

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont nommés par le lieutenant-gouverneur par le biais d'un décret sur la recommandation de la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Leur mandat est de trois ans et celui-ci peut être reconduit.

Durant l'exercice 2012-2013, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :



Larry Skinner – Président (Comté de Perth) • 13 mai 2009 – 12 mai 2015

Larry Skinner est éleveur de porcs à temps plein. Il a siégé au conseil d'alimentation d'Ontario Pork pendant huit ans, dont trois à titre de président. Avant de commencer à exploiter son entreprise agricole, il a travaillé comme prêteur agricole pour la Banque TD. En 2013, il a achevé ses études de maîtrise en théologie de l'Université de Toronto. En mai 2012, son mandat à titre de président a été reconduit pour trois autres années.



David Epp – Vice-président (Comté d'Essex) • 7 février 2007 – 24 juin 2014

David Epp appartient à la troisième génération d'une famille d'agriculteurs en plus d'être copropriétaire de Lycoland Farms Ltd. Il a été actif au sein de l'organisation Ontario Processing Vegetable Growers Association pendant 14 ans, dont deux à titre de président. Il cultive des cultures commerciales et des cultures destinées à la transformation.



William (Bill) Allison (Région d'Halton) • 30 avril 2008 – 29 avril 2014

William Allison est producteur de grandes cultures à Halton Hills. Il a déjà été directeur de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, directeur et président d'Ontario Soybean Growers, et président d'AGCare.



Rosemary Davis (Comté de Northumberland) • 6 mai 2009 – 5 mai 2015

Agronome, Rosemary Davis est la propriétaire actuelle de Sunhil Farms Limited et de Sunhil Investments Limited. Elle agit également à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Northumberland Community Futures Development Corporation. Madame Davis a été la première femme à présider le Conseil d'administration de Financement agricole Canada. En mai 2012, le mandat de Rosemary Davis a été renouvelé pour trois autres années.



Robert Emerson (Comté de Bruce) • 25 juin 2008 – 24 juin 2014

Robert Emerson est agriculteur depuis 1961. Il est à la tête d'un parc d'engraissement et d'une entreprise de cultures commerciales. Il a également joué un rôle actif dans la politique municipale.



Harry Stoddart (Kawartha Lakes) • 30 mai 2012 – 29 mai 2015

Harry Stoddart travaille dans le secteur agricole depuis plus de 20 ans; il est propriétaire d'une entreprise de production agricole et d'élevage qu'il exploite toujours. Il possède également 15 ans d'expérience à titre de conseiller en gestion chez PricewaterhouseCoopers, chez IBM et au sein de sa propre société d'experts-conseils. Durant cette période, il a travaillé sur des projets clés pour le secteur public et le secteur agroalimentaire de l'Ontario.



Rod Stork (Guelph) • 4 janvier 2011 – 3 janvier 2014

Rod Stork a occupé de multiples postes au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, où il a travaillé pendant plus de 30 ans, notamment à titre de président de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario et à titre de directeur du développement économique. À sa retraite, il a été président à temps partiel du tribunal d'appel de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. En 2008 et 2009, il a animé le groupe de travail sur les céréales et les oléagineux qui a mené à la création de l'association Grain Farmers of Ontario.



De gauche à droite :
William Allison,
Robert Emerson,
David Epp,
Rosemary Davis,
Rod Stork,
Larry Skinner
et Harry Stoddart.

Message du directeur général

Toute une année

L'année 2012 a certainement été une année à inscrire dans les annales d'AgriCorp.

Si j'avais un mot pour la décrire, je la qualifierais de variable puisqu'elle a été la meilleure ou la pire année que bien des producteurs n'aient jamais connue. Tout d'abord, le printemps très hâtif a été marqué par des épisodes de gel qui ont eu un effet dévastateur pour les producteurs de fruits. La saison de croissance a été ensuite caractérisée par une chaleur extrême et de longues périodes de sécheresse. Enfin, les récoltes de nombreux producteurs ont été compromises par de fortes pluies. Le rendement et la qualité ont varié d'une région à l'autre, d'une culture à l'autre, et cela, parfois dans un même champ. Malgré tout, les producteurs de soya de la province ont obtenu la plus grosse récolte de leur histoire et les producteurs de raisin ont connu une saison exceptionnelle.

C'est cela l'agriculture en Ontario : variable, imprévisible et, pourtant, d'une importance fondamentale.

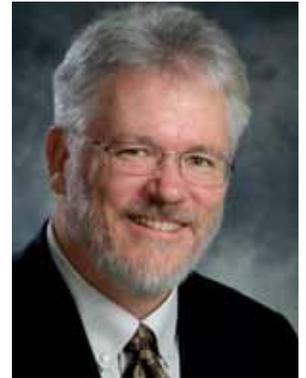
Cette variabilité a exigé une plus grande flexibilité de la part d'AgriCorp. Nous avons continuellement adapté nos ressources de manière à pouvoir atteindre les objectifs établis pour le service à la clientèle et le traitement des demandes d'indemnisation, tout en poursuivant les principales initiatives de notre plan stratégique. Non seulement la météo et les rendements ont été variables, mais nos prévisions concernant les demandes d'indemnisation l'ont été également. À un moment donné, nous avions prévu que les demandes auraient facilement atteint 600 millions de dollars si la sécheresse avait persisté. En bout de compte, nous avons versé plus de 130 millions de dollars, un montant parmi les plus élevés des dernières années.

L'importance des programmes de gestion des risques de l'entreprise

Une année comme celle-ci démontre l'importance des programmes permanents que nous exécutons. Ils offrent aux producteurs ontariens exactement ce dont ils ont besoin : une protection contre les principaux risques indépendants de leur volonté que court leur entreprise agricole.

Près de 15 000 producteurs adhèrent aux régimes de l'Assurance-production qui couvrent 100 produits agricoles différents. Des paiements provisoires de 10 millions de dollars ont été versés au titre des régimes de l'Assurance-production. Agri-stabilité a protégé plus de 16 000 clients contre les baisses de marge et a versé 6 millions de dollars en paiement provisoires. Le Programme de gestion des risques a aidé 12 000 producteurs à gérer les risques liés à la fluctuation des coûts et à l'instabilité des prix sur les marchés.

Outre ces trois principaux programmes permanents, AgriCorp a offert deux programmes ciblés et ponctuels conçus par les gouvernements fédéral et provincial pour faire face aux défis particuliers que des conditions météorologiques extrêmes ont posés cette année. Le premier programme a permis aux producteurs de pommes et de fruits tendres d'élaborer des stratégies en matière d'atténuation des risques. Le second programme offert dans le cadre d'Agri-relance, a aidé les producteurs de bétail des régions qui ont été touchées par la sécheresse, à compenser les coûts engagés pour le transport du fourrage et des animaux. Bien que ces deux programmes aient apporté un complément aux programmes existants d'AgriCorp, nous maintenons néanmoins notre collaboration avec les groupements de producteurs spécialisés, le MAAO et le MAR dans le cadre de l'examen de nos programmes de gestion des risques. Celui-ci prévoit notamment la création d'un comité d'examen provincial visant à évaluer les options qui nous permettront d'améliorer la couverture actuelle pour les cultures fourragères.



« **AgriCorp a la responsabilité de gérer les programmes de gestion des risques de manière judicieuse afin de s'assurer que les fonds sont disponibles au moment exigé.** »

« Dans l'ensemble de l'organisation, nous visons l'excellence en matière de gouvernance, des contrôles financiers rigoureux, des processus bien établis, le respect de toutes les règles et directives et une culture d'apprentissage. »

Garder l'essentiel présent à l'esprit

Agricorp a la responsabilité de gérer les programmes de gestion des risques de manière judicieuse afin de s'assurer que les fonds sont disponibles au moment exigé. En 2012, la responsabilité assurée au titre du programme Assurance-production dépassait, pour la première fois depuis la création du programme, 3,5 milliards de dollars, soit le triple des dix dernières années. Le nombre d'acres assuré est demeuré relativement stable depuis plusieurs années; cette hausse de la responsabilité assurée est attribuable à la progression des prix des produits agricoles et à la couverture améliorée. Malgré l'augmentation de la responsabilité assurée totale au cours des dernières années, non seulement les primes sont-elles demeurées stables, mais elles ont chuté dans certains cas par rapport à la responsabilité globale.

Au cours de cet exercice, nous avons fait de grands progrès en ce qui a trait à notre stratégie sur la technologie de l'information. La mise en œuvre d'un outil de gestion des relations avec la clientèle a permis de regrouper toutes les données des clients dans un système unique. Nous avons également créé un nouveau site Web auquel les producteurs pourront avoir accès plus tard cette année; il nous permettra d'offrir d'autres services en ligne dans l'avenir.

Bien entendu, le mérite de ces réalisations revient aux employés d'Agricorp. Bon nombre d'entre eux sont des producteurs – ils comprennent les enjeux associés à l'agriculture en Ontario. Ils ont à cœur de collaborer ensemble et avec les producteurs afin d'être en mesure de leur fournir un service exceptionnel. Ils agissent avec intégrité et possèdent les qualités que nous estimons

essentielles : professionnalisme, proactivité, collaboration, efficacité et accent sur la qualité. Dans l'ensemble de l'organisation, nous visons l'excellence en matière de gouvernance, des contrôles financiers rigoureux, des processus bien établis, le respect de toutes les règles et directives et une culture d'apprentissage.

Dans l'industrie, nous continuons de participer aux débats qui portent sur les enjeux importants liés à l'agriculture. Le président de notre conseil d'administration, Larry Skinner, et moi nous faisons un point d'honneur de rencontrer les groupements agricoles et de producteurs spécialisés ainsi que d'autres intervenants, afin de nous assurer de comprendre leurs besoins et leurs priorités et qu'ils comprennent le fonctionnement de l'ensemble des programmes.

Pour réussir à répondre aux attentes des producteurs, il faut avant tout comprendre les enjeux qu'ils jugent prioritaires. Ainsi, ils veulent pouvoir compter sur la prestation rapide et efficace des programmes, sur l'exactitude du traitement des demandes d'indemnisation, et sur la possibilité de faire des affaires de la façon qui leur convient le mieux.

Et c'est la raison même de l'existence d'Agricorp. Établir un lien entre producteurs et programmes. Aider les producteurs à comprendre les options des programmes, favoriser l'innovation et assurer une industrie agricole viable et prospère.

Je me réjouis à la perspective de continuer à participer à cette aventure.

Randy Jackiw
Directeur général

Faits saillants des programmes

L'Ontario compte 13,3 millions d'acres de terres arables et produit plus de 200 produits agricoles. L'agroalimentaire représente annuellement plus de 33 milliards de dollars pour l'économie ontarienne et 13 p. 100 du produit intérieur brut de la province². L'agriculture a une grande importance économique en Ontario et les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à soutenir ce secteur vital. Lorsque des facteurs tels que des conditions météorologiques imprévisibles, l'instabilité des marchés et les pertes de production perturbent les activités des entreprises agricoles, Agricorp exécute trois programmes permanents qui aident les producteurs à gérer leurs activités : Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques. Chaque programme offre un type particulier de protection. Ensemble, ces programmes assurent la tranquillité d'esprit des producteurs.

Agri-stabilité

Agricorp assure la prestation du programme Agri-stabilité au nom des gouvernements fédéral et provincial. Agri-stabilité protège les producteurs de tous les produits agricoles des baisses importantes de revenus agricoles causées par les conditions du marché, les pertes de production ou la hausse des coûts de production. Tous les participants au programme ont également accès à des paiements provisoires, s'ils en ont besoin.

Faits saillants de l'exercice 2012-2013

- Plus de 16 000 participants ont adhéré au programme en 2011 et Agricorp a versé 38 millions de dollars au titre du programme. Une somme additionnelle de 6 millions de dollars a été versée en 2012 en paiements provisoires aux producteurs qui ont éprouvé des difficultés financières.
- Le nouveau cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 a été annoncé. Il sera en vigueur de 2013 à 2018 et prévoit des investissements de 3 milliards de dollars en initiatives stratégiques qui favoriseront l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés et soutiendront les programmes de gestion des risques. Le cadre stratégique prévoit également des changements au programme Agri-stabilité, notamment :
 - un niveau de protection de 70 p. 100 plutôt que de 85 p. 100, et un droit de participation moins élevé reflétant le nouveau niveau de protection
 - un taux de paiement de 70 p. 100 pour les marges positives et négatives, simplifiant le calcul du paiement et augmentant l'aide aux producteurs qui ont une marge de production négative

- un changement dans le calcul de la marge de référence qui est désormais établie à partir des dernières marges de production ou de la moyenne des dépenses rajustées, selon la moindre des deux valeurs
- le retrait du calcul des rajustements de la prime d'Assurance-production

Les processus, la formation des employés, les formulaires à l'intention des producteurs et d'autres documents ont fait l'objet d'une mise à jour afin de donner aux clients et aux intervenants toutes les précisions qui les aideront à comprendre les changements et la valeur continue du programme.

Processus d'appel

Lorsque les clients ne sont pas d'accord avec une décision rendue par Agricorp concernant leur dossier Agri-stabilité, ils peuvent demander une révision du dossier par le Comité d'examen de la gestion des risques de l'entreprise (CEGRE), un organisme consultatif qui examine toutes les demandes et fait des recommandations non exécutoires à Agricorp. Le Comité d'appel du programme Agri-stabilité pour l'Ontario (CAPAO) a été remplacé par le CEGRE en juillet 2012. Moins d'un dixième d'un pour cent des décisions concernant Agri-stabilité ont fait l'objet d'une demande d'examen; ainsi, des 99 733 décisions liées au programme Agri-stabilité depuis 2007, 43 d'entre elles ont fait l'objet d'un examen. De ces 43 demandes d'examen, le Comité d'appel du programme Agri-stabilité pour l'Ontario s'est rallié à la décision initiale d'Agricorp dans 23 cas. Dans les 20 autres cas, Agricorp a adopté sept des recommandations du Comité d'appel, en a adopté partiellement trois, et a maintenu dix décisions initiales qui respectaient l'intention et les principes des politiques du programme.

Dans l'avenir

Nous tiendrons les clients et les intervenants au courant des changements apportés au programme Agri-stabilité. Nous continuons à modifier nos systèmes en fonction des changements touchant l'exécution du programme et le calcul des paiements qui surviendront au cours du prochain exercice. L'examen exhaustif des processus d'Agri-stabilité permettra à Agricorp d'assurer l'efficacité de ses opérations, de maintenir des normes élevées en matière de service à la clientèle, et de reconnaître la réalité financière du gouvernement.



Agri-stabilité

Les processus, la formation des employés, les formulaires à l'intention des clients et d'autres documents ont fait l'objet d'une mise à jour afin de donner aux producteurs et aux intervenants toutes les précisions qui les aideront à comprendre les changements apportés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2.

² Fédération de l'agriculture de l'Ontario, 2013.



15 000 producteurs

Près de 15 000 producteurs ont adhéré à l'Assurance-production en 2012, ce qui représente 5 millions d'acres et un montant record de 3,5 milliards de dollars de responsabilité assurée.

Assurance-production

Agricorp exécute le programme Assurance-production au nom des gouvernements fédéral et provincial. L'Assurance-production est offerte pour plus de 100 cultures commerciales et indemnise les producteurs de la province qui ont enregistré des baisses de rendement et des pertes de récoltes attribuables à des conditions météorologiques défavorables et à d'autres risques assurés. Les producteurs participent à divers régimes et une couverture d'assurance est offerte pour le régime basé sur le rendement, le régime basé sur la valeur en dollars ou le régime basé sur les pertes de superficie.

Agricorp figure parmi les fournisseurs d'assurance-production affichant les coûts les plus bas au Canada, car l'organisme mise sur la qualité, l'amélioration continue et sa capacité à tirer profit de sa longue expérience.

Faits saillants de l'exercice 2012-2013

- Près de 15 000 producteurs ont adhéré à l'Assurance-production en 2012, ce qui représente plus de 5 millions d'acres et un niveau record de 3,5 milliards de dollars de responsabilité assurée. Agricorp a versé des paiements au titre du programme totalisant plus de 130 millions de dollars. Les taux d'erreur dans le traitement des demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production étaient inférieurs à 1 p. 100.
- Les températures exceptionnellement chaudes en mars ont mis fin à la dormance des pommiers et des arbres à fruits tendres. Les fortes gelées d'avril ont détruit les fragiles fleurs des arbres fruitiers et ont dévasté de nombreux vergers. Les experts en sinistres d'Agricorp ont communiqué avec les clients dans les 48 heures pour les informer de leurs options. À la fin, les demandes d'indemnisation pour les pommiers ont totalisé 27 millions de dollars, ce qui représente 77 p. 100 de la responsabilité totale du régime et le niveau le plus haut depuis 2007. Les demandes d'indemnisation pour les autres cultures fruitières dépassaient 4,4 millions de dollars. Les trois principales cultures de l'Ontario, soit le maïs, le soya et le blé, s'étendent sur 4,2 millions d'acres et représentent environ 2,7 milliards de dollars de responsabilité assurée. Les rendements de ces cultures, qui variaient considérablement à l'échelle de la province, ont entraîné environ 76 millions de dollars en paiements. La sécheresse qui a sévi dans plusieurs régions a causé une pénurie de fourrage et certains producteurs se sont tournés vers les provinces de l'Ouest pour en obtenir en vertu du programme Hay East. Les demandes d'indemnisation pour les cultures fourragères dans les cas de pluies excessives et de manque de précipitations totalisaient environ 5,7 millions de dollars.
- Chaque année, nous collaborons avec nos intervenants afin de suivre l'évolution des marchés, des cultures et des modes de production. En 2012, un certain nombre de régimes ont été améliorés.
 - Les prix basés sur les degrés Brix ont été ajoutés au régime d'assurance sur les raisins afin d'offrir, aux producteurs qui utilisent le Barème de prix en fonction des degrés Brix, une couverture plus précise qui repose sur leur capacité de production.
 - Outre les niveaux de garantie actuels de 70, 75 et 80 p. 100, un nouveau niveau de garantie de 85 p. 100 a été ajouté au régime d'assurance pour les pêches, les poires et les nectarines afin d'offrir aux producteurs plus d'options de couverture.
 - Compte tenu de l'évolution du marché des fruits tendres, le facteur de qualité a été supprimé dans le calcul du régime des cerises sures afin que les producteurs d'une culture commercialisable puissent maintenir des rendements moyens plus élevés au fil des campagnes agricoles.
 - La valeur maximale de l'assurance pour le foin et les pâturages est passée de 300 \$ à 400 \$, ce qui permet aux producteurs d'accroître leur protection pour les cultures de valeur supérieure.
 - Un nouveau régime d'assurance qui couvre les plantules de ginseng et la mesure des superficies a été élaboré en collaboration avec l'Ontario Ginseng Growers Association. Ce régime couvrira le ginseng qui sera planté à l'automne 2013.
 - Le facteur de prix utilisé dans le calcul du rendement agricole moyen d'un producteur de petits pois a été modifié afin de mieux refléter les niveaux actuels de tendreté (mesurés à l'aide d'un tendéromètre) de l'industrie.

« L'été a été difficile pour de nombreux membres en raison de la sécheresse qui a sévi, et nous sommes heureux que des programmes comme l'Assurance-production protègent nos cultures des conditions météorologiques défavorables. L'Assurance-production est un bon programme prévisible pour les producteurs de céréales de l'Ontario. »

a indiqué Henry Van Ankum, président de la Grain Farmers of Ontario, le 1^{er} août 2012

Processus d'appel

Lorsque les clients ne sont pas d'accord avec une décision rendue par Agricorp concernant une demande d'indemnisation ou leur admissibilité à l'Assurance-production, ils peuvent communiquer avec nous pour demander une révision de la décision. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent communiquer avec le Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, un organisme indépendant qui rend des décisions sans appel en cas de litige entre Agricorp et les clients de l'Assurance-production. Au cours de l'exercice 2012-2013, aucun appel n'a été interjeté devant le Tribunal qui en avait reçu en moyenne un ou deux par année au cours des derniers exercices.

Dans l'avenir

Agricorp et les représentants de l'industrie des pommes et des fruits tendres examinent d'autres méthodes de calcul du rendement agricole moyen, les options de prix selon les variétés et la possibilité d'offrir une couverture distincte pour les vergers. L'analyse s'appuiera sur les discussions en cours sur les risques et les priorités et les données du système de gestion des données d'Agricorp.

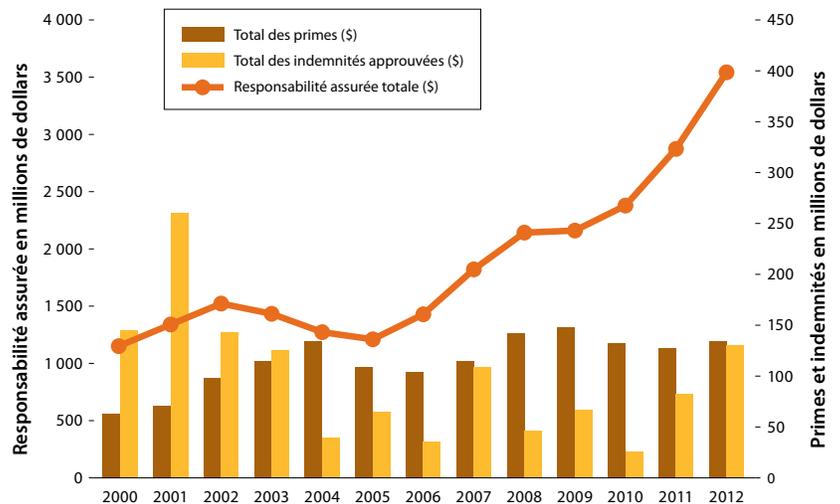
L'examen de la couverture pour les cultures fourragères fournira des recommandations d'amélioration du régime d'assurance. Agricorp poursuit sa collaboration avec les organismes agricoles et les groupements de producteurs spécialisés, laquelle permettra d'améliorer les programmes, les services et la documentation.

87%

Selon le sondage 2013 sur la satisfaction de la clientèle, 87 p. 100 des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution par Agricorp de l'Assurance-production et conviennent que le programme les aide à gérer les risques inhérents à l'exploitation agricole.

Assurance-production en Ontario

Responsabilité assurée, indemnités et primes (2000-2012)



Équilibrer la responsabilité assurée et la durabilité

Compte tenu de l'augmentation du prix des produits agricoles et de la couverture d'assurance améliorée pour les cultures, la responsabilité assurée aux termes du programme d'Assurance-production ne cesse d'augmenter. Bien que le nombre d'acres assurés soit demeuré stable au fil des ans, la responsabilité totale est passée de 2 milliards de dollars à plus de 3,5 milliards de dollars au cours des cinq dernières années. Malgré cette augmentation, les primes sont demeurées relativement stables et ont même diminué dans certains cas.

Les taux de prime de l'Assurance-production sont calculés annuellement pour chaque régime d'assurance aux termes du programme et ils prennent en compte un certain nombre de facteurs, y compris les antécédents en matière de demandes d'indemnisation, le prix des produits agricoles et les niveaux de garantie, de manière à ce que le revenu provenant des primes versées dans le Fonds d'Assurance-production puisse couvrir à long terme le règlement des demandes d'indemnisation. En 2013, la méthode d'établissement des taux de primes d'Agricorp a reçu une certification actuarielle et a été approuvée par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Cette méthode a été conçue pour fournir une couverture appropriée, des taux stables et les fonds nécessaires pour assurer la durabilité du programme à long terme.

Tous les ans, Agricorp doit soumettre le calcul des rendements probables et le tests des prix unitaires à Agriculture et Agroalimentaire Canada, d'après le Règlement canadien sur l'assurance-production. Le calcul des rendements probables permet de s'assurer que les garanties de rendement (rendements agricoles moyens et rendements en production finale moyens) n'excèdent pas la capacité de production des producteurs assurés. Le test des prix unitaires permet quant à lui de s'assurer que les prix des récoltes servant au paiement des demandes d'indemnisation ne dépassent pas les prix réels du marché. L'examen périodique des méthodes de calcul des rendements probables et des prix unitaires constitue une autre exigence réglementaire.

74%

Selon le sondage 2013 sur la satisfaction de la clientèle, 74 p. 100 des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du PGR d'AgriCorp et 69 p. 100 conviennent que le programme les aide à gérer les risques de leur entreprise.

Programme de gestion des risques

AgriCorp exécute le Programme de gestion des risques (PGR) au nom du gouvernement de l'Ontario. Le PGR comprend six régimes d'assurance dans les secteurs suivants : produits horticoles comestibles, céréales et oléagineux, bovins, porcs, moutons et veaux. Le programme aide les producteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. Pour la plupart des régimes d'assurance, le PGR fonctionne comme une assurance; il comporte des primes qui sont basées sur divers niveaux et options de protection. Des paiements sont versés si le prix moyen du marché d'un produit agricole chute en dessous du niveau de soutien calculé par le MAAO et le MAR. Le Programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles fonctionne selon un principe différent; les producteurs déposent un pourcentage de leurs ventes admissibles et reçoivent une contribution gouvernementale de contrepartie. Les producteurs peuvent retirer des fonds de leur compte du PAGR pour les aider à couvrir les risques associés à l'exploitation de leur entreprise agricole.

La participation à Agri-stabilité constitue une exigence aux fins d'admissibilité.

Faits saillants de l'exercice 2012-2013

- Plus de 12 000 producteurs ont souscrit à au moins un régime d'assurance en vertu du PGR. AgriCorp a versé des paiements totalisant 112 millions de dollars pour les six régimes d'assurance. Les taux d'erreur dans le traitement des demandes d'indemnisation pour le PGR : céréales et oléagineux étaient inférieurs à 1 p. 100.
- Le secteur du bétail a connu une année difficile en raison des coûts d'aliments pour animaux plus élevés et d'une valeur marchande plus faible, ce qui a entraîné des paiements de 90 millions de dollars.
- Selon les modalités du PAGR : produits horticoles comestibles, le gouvernement a déposé dans les comptes PAGR une somme correspondante de 21,4 millions de dollars. À ce jour, AgriCorp a traité 1 414 demandes de retrait dans le cadre du PAGR totalisant 34,2 millions de dollars.
- Dans le cadre du PGR : céréales et oléagineux, des paiements après récolte de 726 000 dollars ont été effectués en 2011. Les paiements n'étaient que de 21 000 dollars en 2012, en raison des prix forts du marché.

- Au printemps 2012, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il limiterait son financement à 100 millions de dollars pour les paiements et les frais d'administration du PGR. De concert avec le MAAO, le MAR et les comités de référence du PGR, une nouvelle méthode de financement a été établie pour s'assurer que le financement disponible réponde adéquatement aux besoins des producteurs et, qu'à compter de 2013, le financement annuel ne soit pas dépassé. Compte tenu du nombre de changements apportés au PGR au cours des trois dernières années, la communication de rapports périodiques, dont les rapports de rendement provisoires et le rapport annuel du PGR présentés aux MAAO et MAR, a tenu les intervenants de l'industrie au courant de nos progrès, de nos enjeux et de nos résultats. Les comités de référence du PGR ont également reçu des rapports opérationnels lors d'étapes clés de développement ou d'exécution du programme, comme au moment du versement des paiements ou de l'introduction de nouvelles caractéristiques.
- Une planification judicieuse et l'accent sur une prestation efficace ont permis de réaliser de grandes économies sur les frais d'administration du programme et de maintenir un excellent service à la clientèle.

Processus d'appel

Lorsque les clients ne sont pas d'accord avec une décision rendue par AgriCorp concernant leur dossier du PGR, ils peuvent communiquer avec nous pour demander un examen. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision du dossier par le Comité d'examen de la gestion des risques de l'entreprise (CEGRE), un organisme consultatif qui examine toutes les demandes d'indemnisation et fait des recommandations non exécutoires à AgriCorp.

Dans l'avenir

AgriCorp a réalisé des économies sur les frais d'administration du PGR au cours de l'exercice 2012-2013 et a prévu à son budget de nouvelles économies pour l'exécution du PGR pendant l'exercice 2013-2014. Le plan d'exécution 2013 du PGR est prêt et un examen officiel de l'efficacité du programme est prévu au second trimestre de l'exercice 2013-2014.



90 millions de dollars

Le secteur du bétail a connu une année difficile en raison des coûts d'aliments pour animaux plus élevés et de prix du marché plus faibles, ce qui a entraîné des paiements de 90 millions de dollars dans le cadre du PGR pour le bétail.

Autres programmes

En plus des trois principaux programmes, Agricorp administre d'autres programmes qui aident à répondre aux besoins de l'industrie agricole.

Initiative Canada-Ontario d'aide au transport du fourrage et du bétail 2012

En décembre 2012, les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont annoncé qu'ils accorderaient jusqu'à 2,4 millions de dollars aux producteurs qui ont été touchés par la sécheresse. Cette initiative, offerte dans le cadre d'Agri-relance, aide à compenser les coûts de transport des animaux admissibles vers des sources d'aliments ou du fourrage admissible pour nourrir les animaux reproducteurs. Les producteurs ont jusqu'au 14 juin 2013 pour présenter une demande de financement et tous les paiements devraient avoir été versés d'ici août 2013.

Programme Canada-Ontario d'aide aux producteurs de pommes et de fruits tendres pour l'atténuation des risques de nature météorologique

Ce programme a fait l'objet d'une annonce en janvier 2013. Un financement maximum de 2 millions de dollars était offert aux producteurs de pommes et de fruits tendres admissibles afin de les aider à développer une stratégie en matière d'atténuation des risques pour faire face aux conditions météorologiques défavorables. La date limite de participation était le 28 février 2013. Agricorp a traité les demandes d'indemnisation en quatre semaines et a versé 1,6 million de dollars à 460 producteurs.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

Toute entreprise agricole ontarienne qui déclare un revenu brut annuel de 7 000 \$ ou plus est tenue par la loi d'être inscrite auprès d'Agricorp. Agricorp gère le processus d'inscription au nom de la province en percevant et déboursant les droits d'inscription et en approuvant l'admissibilité au programme. La *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles* procure une source stable de fonds d'exploitation aux organismes agricoles agréés. Les producteurs qui inscrivent leur exploitation agricole à ce programme sont admissibles à un taux d'impôt foncier moins élevé et les droits du programme comprennent l'adhésion à l'organisme agricole de leur choix. Les données recueillies aident le MAAO et le MAR à élaborer des politiques publiques éclairées à l'intention des producteurs de l'Ontario. En 2012, plus de 44 000 entreprises inscrites au programme ont pu choisir entre deux organismes agricoles agréés : la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario et la Fédération de l'agriculture de l'Ontario.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Agricorp offre le Programme de protection financière des producteurs de céréales au nom du gouvernement de l'Ontario. Le programme offre une protection financière aux producteurs ontariens de maïs-grain, de soya, de blé ou de canola qui entreposent ces produits dans des élévateurs à grains qui font l'objet d'un permis ou qui vendent leur récolte à des marchands détenteurs d'un permis. De nouveaux règlements s'appliquant à la *Loi sur le grain* et à la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles* sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Des changements ont été proposés concernant les délais de paiement, les arrangements de paiement différé et les contrats de vente avec prix de base. Les marchands et les exploitants d'élevateur à grains ont été informés de ces changements et ils ont reçu la documentation mise à jour, dont les nouveaux manuels et formulaires. En outre, la liste des marchands détenteurs d'un permis est publiée sur le site Web d'Agricorp afin d'aider les producteurs à choisir les marchands avec lesquels ils désirent nouer des relations d'affaires. Au cours de l'exercice 2012-2013, Agricorp a délivré un permis à 269 marchands et 352 exploitants d'éleveurs à grains en Ontario. Les ventes de grain couvertes par le programme s'élevaient à environ 2,9 milliards de dollars.

Programme de transition relatif aux vergers et vignobles

Entre 2008 et 2010, le Programme Canada-Ontario de transition relatif aux vergers et vignobles a versé des indemnités atteignant au total 18 millions de dollars aux producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres pour compenser une partie des coûts d'enlèvement d'arbres fruitiers et de plants de vignes. Aux termes du programme, Agricorp continue à suivre de près les exploitations agricoles pour s'assurer qu'elles se conforment à l'exigence selon laquelle les terres sont cultivées ou qu'elles sont disponibles à des fins agricoles pendant cinq ans. Durant l'exercice 2012-2013, Agricorp a effectué la vérification de 27 exploitations agricoles et a conclu que la totalité de celles-ci se conformait à l'exigence selon laquelle les terres sont cultivées.

Programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario

Le programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario aide les producteurs de raisins à financer des projets d'amélioration de leurs vignobles, comme le passage à la culture de variétés de raisin très demandées, l'installation de systèmes d'irrigation, les filets de protection contre les oiseaux et l'achat de nouveau matériel. Agricorp joue auprès du MAAO et du MAR un rôle de soutien à la prestation de ce programme en apportant une expertise sur le terrain en ce qui concerne la vérification des superficies et les services de cartographie, et en offrant l'accès à ses services de gestion de données sur le Web. Au cours de l'exercice 2012-2013, le personnel sur le terrain d'Agricorp a répondu à 54 demandes de vérification des superficies.



2 millions de dollars

Un financement maximum de 2 millions de dollars était offert aux producteurs de pommes et de fruits tendres admissibles afin de les aider à développer une stratégie en matière d'atténuation des risques pour faire face aux conditions météorologiques défavorables.

Services à l'industrie

Agricorp offre un certain nombre de services importants qui soutiennent le secteur agricole de l'Ontario.

Programme d'évaluation du crédit des exploitations laitières

Agricorp exécute le Programme d'évaluation du crédit des exploitations laitières qui protège les intérêts financiers des exploitations laitières, en vertu d'un contrat de prestation de services conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario. Durant l'exercice 2012-2013, Agricorp a analysé les états financiers trimestriels et annuels des 51 usines de transformation des produits laitiers en Ontario qui achètent du lait pour une valeur de 2 milliards de dollars auprès des producteurs.

Service de gestion des données

En partenariat avec le secteur fruiticole, Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers des producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres. Agricorp collabore avec les organismes Grape Growers of Ontario, Ontario Apple Growers et la Commission ontarienne de commercialisation des fruits tendres afin d'obtenir des données agronomiques et de dégager les tendances en ce qui concerne les stocks de plantes, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité.

En 2012, le service de gestion des données a pris de l'expansion pour inclure le secteur des fruits tendres. Agricorp recueille désormais les données sur les stocks d'arbres et les vergers, lesquelles lui permettront d'apporter des améliorations aux régimes de l'Assurance-production pour les fruits tendres. Les deux premières versions de la base de données du service de gestion des données sont terminées et soutiennent la collecte, l'analyse et la communication d'information sur les cultures de variétés particulières. La troisième phase de la collecte des données sur le rendement va bon train et sera terminée au cours du second trimestre de l'exercice 2013-2014.

Gestion des données

Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers des producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres.



Services de diversification des modes d'occupation des sols

Ce programme à but non lucratif, financé par la fondation Delta Sauvagine (Delta Waterfowl Foundation), anciennement Les services de diversification des modes d'occupation des sols de l'organisme Norfolk Federation of Agriculture, dédommage les producteurs lorsqu'ils cessent d'exploiter à des fins agricoles des terres dites écosensibles. Agricorp fournit des services de vérification en utilisant la technologie GPS pour dresser une carte de la superficie et l'approuver. L'organisme recueille également des renseignements agronomiques afin de s'assurer que le producteur satisfait aux dispositions de son entente avec les Services de diversification des modes d'occupation des sols. Au cours de l'exercice 2012-2013, Agricorp a approuvé 40 projets de producteurs.

Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC)

Agricorp fournit des services financiers, de secrétariat et de gouvernance à la CPFPC, un organisme fiduciaire qui administre les quatre fonds créés par les règlements de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les demandes d'indemnisation, d'accepter ou de refuser le paiement des demandes, et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Les résultats attendus d'Agricorp, qui est financé par la CPFPC, comprennent : la coordination et le soutien des réunions de la commission, la facilitation de la gestion de la relève, la rédaction de documents sur les processus et les politiques, le soutien de l'organisme relativement aux décisions concernant les demandes d'indemnisation, la rédaction et la coordination de toute la documentation liée à la gouvernance de la commission et la gestion des droits obligatoires incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle.

Comité d'examen de la gestion des risques de l'entreprise (CEGRE)

Agricorp a apporté un soutien administratif au Comité d'appel du programme Agri-stabilité jusqu'au 31 décembre et, par la suite, au CEGRE, l'organisme consultatif chargé d'examiner les demandes des producteurs qui font appel d'une décision de paiement au titre d'Agri-stabilité. Au cours de l'exercice 2012-2013, Agricorp a collaboré avec le MAAO et le MAR dans le cadre du transfert des responsabilités du Comité d'appel du programme Agri-stabilité pour l'Ontario (CAPAO) au Comité d'examen de la gestion des risques de l'entreprise (CEGRE) au 31 décembre.

Les services administratifs, tels que la planification des réunions d'examen et des demandes d'audience ainsi que la distribution des documents d'examen aux membres du comité et aux participants, font partie du soutien offert au comité.

Principales initiatives de l'organisme

Le plan triennal d'Agricorp définit une stratégie claire sur la manière dont l'organisme assurera la prestation des programmes et des services de gestion des risques avec efficacité et efficience. Son objectif : offrir une expérience client globale à tous les points de contact des clients avec Agricorp, que ce soit en personne, par téléphone, la poste ou le site Web. Pour y parvenir, le plan met résolument l'accent sur les capacités principales d'Agricorp, l'amélioration de ses activités de base et la normalisation de ses processus opérationnels.

Durant l'exercice 2012-2013, des avancées ont été réalisées sur plusieurs fronts : exécution de la stratégie sur la technologie de l'information de l'organisme, amélioration de la prestation des services en ligne aux clients et adoption de nouveaux processus.

Modernisation de la technologie

Des progrès ont été accomplis au cours de l'exercice 2012-2013 grâce à la mise en œuvre d'un système informatique unifié, la première étape d'un plan de renouvellement polyphasé de la technologie de l'information. De nouvelles fonctionnalités en matière de gestion des relations avec la clientèle ont été adoptées et les bases ont été jetées pour le lancement des services interactifs Web améliorés à la fin de 2013. La prochaine phase de la stratégie sur le système informatique unifié prévoit la consolidation des fonctions comptables sur divers systèmes. Enfin, le remplacement des systèmes de gestion des programmes est également prévu au cours des prochaines phases, mais il dépendra de la disponibilité des fonds.

Mise en œuvre du nouvel outil de gestion des relations avec la clientèle (outil CRM)

Un nouvel outil de gestion des relations avec la clientèle qui regroupe les renseignements sur le client dans une même ressource a été mis en œuvre. Il donne aux employés la possibilité de voir tous les renseignements du client en un instant et, ainsi, nous permet d'améliorer l'expérience client. L'outil CRM permet d'obtenir une vision globale du dossier du client avec Agricorp.

Amélioration des services en ligne

Les clients ont affirmé qu'ils souhaitent traiter davantage avec nous en ligne. En 2012, les bases d'un site transactionnel ont été jetées. Celui-ci permettra aux clients d'effectuer en ligne les transactions liées aux programmes. Après le lancement du nouveau portail Web en 2013, les clients profiteront sans délai de services en ligne consolidés qui leur permettront d'obtenir un accès facile et sécurisé, en ouvrant une session. Ils pourront immédiatement changer leurs nom d'utilisateur et mot de passe, télécharger des formulaires remplissables et accéder aux copies électroniques des formulaires et des documents. Avec le temps, le portail étendra sa gamme de services en ligne afin d'offrir aux clients une plus grande fonctionnalité.

Poursuite d'un processus de recouvrement juste

Dans le contexte financier actuel de la province et à la suite d'une recommandation précédente du vérificateur général, Agricorp a adopté un nouveau protocole de recouvrement des trop-payés en 2012-2013. Les trop-payés peuvent se produire à la suite de la soumission de formulaires d'inscription incomplets, d'erreurs de traitement, de changements apportés à l'exploitation agricole et du versement de paiements anticipés aux producteurs ayant des difficultés financières. Bien qu'Agricorp ait toujours recouvré les indemnités payées en trop au titre d'un programme, le nouveau protocole exige des producteurs qu'ils remboursent leur solde dû dans un délai de trois ans, et les frais d'intérêts qui étaient auparavant exclus ont commencé à s'accumuler en janvier 2013. En collaboration avec le MAAO et le MAR, des modalités de remboursement flexibles, justes, uniformes et opportunes ont été élaborées.



4 millions de dollars

À la fin de l'exercice, Agricorp disposait de 4 millions de dollars dans son budget de 51,4 millions de dollars, ce qui a généré des économies pour les gouvernements fédéral et provincial en période de compressions budgétaires.

Services en ligne

Après le lancement du nouveau portail Web en 2013, les clients profiteront sans délai de services en ligne consolidés qui leur permettront d'obtenir un accès facile et sécurisé en ouvrant une session.



Amélioration et documentation des processus

Les processus liés aux clients ont été améliorés et simplifiés pour permettre le traitement plus rapide et plus précis des dossiers des clients.

Nous avons communiqué avec plus de 4 100 clients dont le compte est en souffrance et des états de compte ont été envoyés pendant l'été. Le nouveau calcul de l'intérêt et la production mensuelle de relevés de compte ont été intégrés aux processus financiers. À la fin de l'exercice, plus de 70 p. 100 des producteurs ayant des arriérés de compte ont dû soit rembourser la totalité de leurs dettes, soit mettre en place des plans de remboursement; les dettes s'élevaient à 16 millions de dollars. Dans tous les cas, Agricorp a collaboré avec les producteurs afin de trouver l'approche qui serait la mieux adaptée au cycle de leur entreprise et qui offrirait le plus de souplesse aux producteurs ayant connu une campagne agricole difficile.

Amélioration des processus

Les processus internes ont été améliorés et simplifiés de manière à ce que le traitement des dossiers des clients se fasse plus rapidement et correctement. La description claire des processus est garante d'une prestation efficace et responsable des programmes.

Au cours de l'exercice 2012-2013, de nouveaux processus ont été adoptés et documentés pour appuyer une vaste gamme de fonctions allant de la souscription aux demandes d'indemnisation et aux comptes clients. Ils aident Agricorp à assurer une prestation de services efficace et constante.

Examen d'AgriCorp

Un examen des activités d'AgriCorp est prévu dans le cadre de la stratégie de transformation des services publics annoncée dans le budget 2012 de l'Ontario. Cet examen, mené conjointement par Agricorp, le MAAO et le MAR, passera en revue les politiques, les programmes et les processus afin de cerner les possibilités de gains d'efficacité. Ce travail aura aussi pour objet de documenter le mandat et l'histoire d'AgriCorp, d'établir une valeur de référence permettant de comparer Agricorp à des organismes semblables et de préciser le cadre de rendement pour l'organisme et le ministère. Cet examen sera complété en 2013.

Gestion des activités d'AgriCorp

En tant qu'organisme gouvernemental, il incombe à Agricorp de se conformer à un certain nombre de lois, directives et lignes directrices et de se soumettre à d'importants contrôles internes et externes sous forme de vérifications et d'examen périodiques. Agricorp a mis en place un mécanisme d'évaluation globale des risques et un plan stratégique, y compris les contre-vérifications nécessaires pour veiller à la transparence des activités et à la mesure des résultats.

Reddition des comptes au public

En tant que gestionnaire et administrateur de fonds provenant des gouvernements fédéral et provincial, Agricorp mise sur une gestion responsable et adopte une approche prudente à l'égard des risques. Les directives et les lignes directrices favorisant une gouvernance forte au sein de l'organisme sont respectées et les exigences en matière de déclaration, mesurées par la conformité aux exigences de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes du gouvernement, sont satisfaites. Des rapports périodiques sur les programmes et les services offerts sont fournis aux groupements de producteurs spécialisés, au gouvernement et aux intervenants.

Compte tenu de sa gestion financière judicieuse, Agricorp a réalisé des économies substantielles au cours de l'exercice 2012-2013. À la fin de l'exercice, l'organisme disposait de 4 millions de dollars dans son budget de 51,4 millions de dollars, ce qui a généré des économies pour les gouvernements fédéral et provincial aux prises avec des compressions budgétaires.

Des économies ont été réalisées grâce à la réduction des frais de personnel découlant du maintien d'une approche prudente en matière d'attribution des ressources et de gestion des postes vacants et des salaires. L'orientation et l'intention du cadre de rémunération des employés du secteur public et les attentes continues liées aux compressions du secteur public provincial continuent de guider l'organisme.

Les échelles salariales d'AgriCorp sont comparées annuellement à celles du marché (qui s'appuient sur les données comparatives des secteurs public et privé) et fixées au 50^e centile (P50). Le recours au niveau P50 du marché traduit l'approche prudente d'AgriCorp en matière de rémunération dont la position médiane correspond à celle de la plupart des marchés, et sa reconnaissance de la responsabilisation du secteur public. Les échelles

salariales ont été modifiées pour la dernière fois en avril 2007 et le programme de rémunération offert aux membres de la haute direction, y compris les mesures incitatives liées au rendement, reste gelé au niveau de 2011.

En 2012, de nouvelles conventions comptables selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ont été adoptées et seront appliquées à l'exercice d'Agricorp se terminant en mars 2013, y compris le retraitement des états financiers de l'exercice 2011-2012 et des soldes de clôture de mars 2011.

Réduction des risques grâce à la réassurance

L'achat de réassurance par Agricorp vise deux objectifs principaux : gérer l'exposition aux risques du Fonds d'Assurance-Production et stabiliser les taux de prime pour les producteurs et le gouvernement. Pour s'assurer du respect de ces objectifs, une analyse exhaustive du programme est menée chaque année. Celle-ci nous renseigne sur le niveau optimal de couverture de réassurance requise pour maintenir la tolérance aux risques à des niveaux constants. La réassurance est un outil clé de gestion des risques pour l'Assurance-Production dans tout le pays.

Engagement d'un personnel qualifié

Même si l'exercice a apporté son lot de défis à l'organisme Agricorp a continué à tirer profit des compétences, des connaissances en agriculture et de l'expérience de ses employés. Comme nombre d'entre eux sont des producteurs, ils comprennent les exploitations agricoles et ce dont elles ont besoin. Des spécialistes principaux de l'industrie sont en contact avec les groupes de l'industrie et avec les employés sur le terrain de la province, donnent un service individualisé aux producteurs, et participent à des réunions de groupe. En plus

des connaissances que possèdent les employés à leur arrivée à Agricorp, la formation approfondie et le perfectionnement continu leur permettent de rester à jour et d'acquérir les outils pour bien servir les producteurs ontariens. Les résultats du sondage annuel sur l'engagement des employés confirment que ceux-ci sont très motivés et qu'ils font du service à la clientèle une priorité. Les employés exceptionnels sont reconnus dans le cadre d'un programme de reconnaissance des employés.

Sollicitation des commentaires des clients

Agricorp demande régulièrement à ses clients de lui faire part de leurs commentaires et, de façon plus formelle, de répondre au sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle. Les résultats présentent de façon claire où l'organisme doit concentrer ses efforts dans l'avenir. Au cours de l'exercice, Ipsos Reid a interrogé 600 producteurs qui participent aux programmes d'Agricorp. Malgré les nombreux changements et défis en 2012, les résultats du sondage sont encourageants :

- 87 p. 100 sont satisfaits de la prestation du programme Assurance-production.
- 74 p. 100 sont satisfaits de la prestation du Programme de gestion des risques.
- 68 p. 100 sont satisfaits de la prestation du programme Agri-stabilité, même si, selon certains, sa complexité continue d'être un enjeu important.
- 89 p. 100 affirment qu'Agricorp est aussi ou plus performant que d'autres entreprises ou établissements agricoles, et c'est ce que révèlent les sondages précédents.

Selon le sondage sur la satisfaction de la clientèle, les points forts de l'organisme sont l'exercice de ses activités avec une intégrité sans faille, un délai d'exécution raisonnable et des communications efficaces.

89%

89 p. 100 des clients interrogés affirment qu'Agricorp est aussi ou plus performant que d'autres entreprises ou institutions agricoles, et c'est ce que révèlent les sondages précédents.



Les employés exceptionnels sont reconnus dans le cadre d'un programme de reconnaissance des employés.

Connaissances agricoles

Des spécialistes principaux de l'industrie sont en contact avec les groupes de l'industrie et avec les employés sur le terrain de la province, offrent un service personnalisé aux producteurs, et participent à des réunions de groupe.



Travail de collaboration

Durant l'exercice 2012-2013, Agricorp a collaboré avec un certain nombre de groupements de producteurs spécialisés et d'associations de l'industrie agricole pour s'assurer du maintien d'une communication ouverte, de l'efficacité de la prestation et de la pertinence des programmes. Certains programmes officiels, comités de projet et groupes de travail nous ont aidés à régler des enjeux, allant des préoccupations des clients aux améliorations visant les programmes. Grâce à son étroite collaboration avec les intervenants, Agricorp est resté au fait de l'actualité touchant le secteur et les producteurs. Soulignons notamment notre collaboration avec le MAAO, le MAR et le comité du Programme d'inscription des entreprises agricoles qui visait à corriger les retards en rapport avec l'agrément des organismes agricoles, et sa

collaboration continue avec le Groupe de travail sur les conflits liés à la coexistence des ressources agricoles et des animaux sauvages qui relevait les dommages causés aux cultures.

Maintien du cap sur l'essentiel

Les activités principales d'Agricorp consistent à offrir des programmes de gestion des risques aux producteurs du secteur agricole diversifié de l'Ontario. De ce fait, le défi réside dans l'atteinte d'un équilibre entre l'exécution de programmes qui répondent aux besoins en services des producteurs et le maintien de processus efficaces et transparents. Agricorp continue d'harmoniser ses activités avec les attentes et les priorités de ses partenaires financiers.

Pour remplir son mandat, Agricorp collabore régulièrement avec l'industrie agricole : l'organisme informe, écoute et consulte les groupements de producteurs spécialisés afin de s'assurer que ses programmes répondent à leurs besoins actuels. Pour satisfaire les producteurs, Agricorp doit miser sur ce qui leur importe, c'est-à-dire leur offrir un service à la clientèle constant, une infrastructure fiable de prestation des programmes et un traitement rapide des demandes d'indemnisation. Dans son ensemble, le présent rapport annuel fait état des résultats financiers et des mesures du rendement en termes d'efficacité, ainsi que de la confiance dans l'orientation et les priorités stratégiques qui guident l'organisme dans la poursuite de ses objectifs à long terme.

Selon le sondage sur la satisfaction de la clientèle, les points forts de l'organisme sont l'exercice de ses activités avec une intégrité sans faille, un délai d'exécution raisonnable et des communications efficaces



Objectifs et résultats de rendement de l'exercice 2012-2013

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle et égale à la moyenne des trois dernières années.	<p>En ce qui concerne le sondage 2013 sur la satisfaction de la clientèle, la note de classement pour l'ensemble des activités d'Agricorp se situait à 3,49*, une note stable et comparable à la moyenne des trois dernières années.</p> <p>Agricorp mise sur l'amélioration continue du service à la clientèle et continuera à surveiller les tendances du rendement lié au service à la clientèle.</p>
Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité avant le 31 décembre 2012.	Agricorp a traité 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité avant le 27 décembre 2012.
Traiter les demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production dans les 20 jours ouvrables suivant leur réception.	Durant l'exercice 2012-2013, le délai de traitement moyen des demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production était de 15,7 jours.
Traiter 95 % des indemnités du PRG dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.	<p>Agricorp a traité 93 % des paiements du PGR : céréales et oléagineux dans les 60 jours.</p> <p>Agricorp a traité 90 % des paiements du PGR pour le bétail dans les 60 jours.</p> <p>Agricorp a élaboré une méthode pour effectuer le suivi des paiements pour les produits horticoles comestibles et en rendre compte par rapport à cet objectif.</p> <p>Agricorp continue d'examiner ses processus afin de toujours atteindre ses objectifs pour les céréales et oléagineux et le bétail.</p>
Fournir un traitement de qualité des fichiers du programme Agri-stabilité en réduisant le nombre de modifications de 2 p. 100 par rapport à l'année de programme précédente.	Le nombre de modifications des fichiers du programme Agri-stabilité pour l'année de programme 2010 a reculé de 38 p. 100, à raison de 315 modifications par rapport à 509 modifications pour l'année de programme 2009.
Fournir un traitement de qualité des fichiers de l'Assurance-production à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 p. 100.	Un taux d'erreur inférieur à 1 p. 100 a été atteint dans le traitement des fichiers d'Assurance-production.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du PGR à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 p. 100.	<p>Le taux d'erreur des demandes d'indemnisation du PGR : céréales et oléagineux était inférieur à 1 p. 100.</p> <p>Agricorp a élaboré une méthode pour effectuer le suivi des paiements pour le bétail et les produits horticoles comestibles et rendre des comptes à leur sujet.</p>

Objectif	Résultat
Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, au besoin, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.	Agricorp continue de consolider ses processus de surveillance de la conformité. Agricorp n'a pas encore eu à déposer d'attestations. Agricorp continuera de collaborer avec le Ministère et d'améliorer le cadre de gouvernance actuel.
Soumettre un plan d'entreprise triennal, qui comprend un plan budgétaire et un plan de gestion des risques, à la ministre au plus tard le 1 ^{er} mars 2013.	Le plan d'entreprise 2013-2016 d'Agricorp a été soumis à la ministre le 6 juin 2013. Agricorp continuera de collaborer avec le Ministère et d'améliorer le cadre de gouvernance actuel.
Fournir des rapports de performance éclairés et équilibrés et des rapports financiers aux MAAO et MAR sur une base trimestrielle.	Les rapports de performance et les rapports financiers ont été fournis au Ministère sur une base mensuelle et trimestrielle.
Remettre le rapport annuel à la ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice.	Le rapport annuel de l'exercice a été remis à la ministre le 25 juillet 2012, soit 116 jours après la fin de l'exercice.
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il fait l'objet d'une surveillance.
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le programme Assurance-production, dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2013 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 4,23** a été accordée à l'Assurance-production.
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le programme Agri-stabilité, dans le sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2013 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 3,35** a été accordée à Agri-stabilité. Agricorp continuera à fournir des commentaires au Ministère sur les politiques et la conception des programmes et à produire des renseignements ciblés sur les produits afin de permettre aux producteurs de prendre des décisions éclairées en matière de gestion des risques de l'entreprise.
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le Programme de gestion des risques.	Dans le cadre du sondage 2013 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 3,66** a été accordée au Programme de gestion des risques.

* Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle sont fondés sur une échelle allant de 1 à 5.

** L'efficacité des programmes actuels est fonction des politiques et de la conception des programmes et de leur exécution. Agricorp est chargé de l'exécution des programmes. Le Ministère est responsable de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'AgriCorp et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers d'AgriCorp.

Randy Jackiw
Directeur général

Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 19 juin 2013



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À AgriCorp
et à la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AgriCorp, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats et des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, et l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2013, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général par intérim,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2013

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

États de la situation financière

Au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Actifs				(note 4)	(note 4)
Trésorerie	714	1 429	2 143	493	1 080
Placements (note 7)	5 917	696 951	702 868	691 933	630 825
Débiteurs (note 6)	6 553	6 568	13 121	13 850	15 356
Fonds administrés (note 5)	69 942	–	69 942	54 355	57 241
Charges payées d'avance	952	–	952	782	629
Actif au titre des prestations constituées (note 13)	4 543	–	4 543	2 618	2 160
Immobilisations (note 8)	3 323	–	3 323	3 215	1 099
Total des actifs	91 944	704 948	796 892	767 246	708 390
Passifs et soldes des fonds					
Créditeurs et charges à payer	5 683	106	5 789	6 512	5 264
Primes et revenus reportés (note 11)	8 142	25 560	33 702	24 180	27 767
Provision pour indemnités	–	1 674	1 674	416	345
Fonds administrés (note 5)	69 942	–	69 942	54 355	57 241
Total des passifs	83 767	27 340	111 107	85 463	90 617
Soldes des fonds	8 177	657 651	665 828	681 783	617 773
Gains de réévaluation cumulés	–	19 957	19 957	–	–
Total des passifs et des soldes des fonds	91 944	704 948	796 892	767 246	708 390

Engagements et éventualités (note 14)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration

Larry Skinner
Président

Randy Jackiw
Directeur général

États des résultats et des soldes des fonds

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2013	2012
Revenus				(note 4)
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (note 10)	46 308	–	46 308	43 593
Primes des producteurs	–	52 769	52 769	50 317
Financement – Ontario et Canada	–	81 153	81 153	76 829
Ventes, services de consultation et autres services	958	–	958	916
Revenus de placement	76	20 709	20 785	24 146
Total des revenus	47 342	154 631	201 973	195 801
Charges				
Indemnités	–	131 246	131 246	82 667
Réassurance (note 12)	–	19 520	19 520	15 172
Administration	47 074	–	47 074	44 484
Créances irrécouvrables (recouvrement)	–	23	23	(32)
Total des charges	47 074	150 789	197 863	142 291
Excédent des revenus par rapport aux charges	268	3 842	4 110	53 510
Variation de la juste valeur des actifs	–	–	–	10 500
Soldes des fonds au début de l'exercice, chiffres retraités	7 909	673 874	681 783	617 773
Ajustement lié à l'adoption de la norme sur les instruments financiers (note 3)	–	(20 065)	(20 065)	–
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	8 177	657 651	665 828	681 783

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)	2013
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	–
Ajustement lié à l'adoption de la norme sur les instruments financiers (note 3)	20 065
	20 065
Pertes non réalisées :	
Imputables aux placements de portefeuille	(108)
Pertes de réévaluation nettes pour l'exercice	(108)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	19 957

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2013	2012
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement (note 4)				
Excédent des revenus par rapport aux charges	268	3 842	4 110	53 510
Éléments n'exigeant pas de débours directs				
Amortissement des immobilisations	2 589	–	2 589	1 608
	2 857	3 842	6 699	55 118
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	3 607	(2 878)	729	1 506
Charges payées d'avance	(170)	–	(170)	(153)
Actif au titre des prestations constituées	(1 925)	–	(1 925)	(458)
Créditeurs et charges à payer	22	(745)	(723)	1 248
Primes et revenus reportés	1 279	8 243	9 522	(3 587)
Provision pour indemnités	–	1 258	1 258	71
	2 813	5 878	8 691	(1 373)
Activités de financement				
Augmentation des placements	(2 364)	(8 571)	(10 935)	(61 108)
Gains (pertes) non réalisés sur les placements	–	(108)	(108)	10 500
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(2 697)	–	(2 697)	(3 724)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	609	1 041	1 650	(587)
Trésorerie au début de l'exercice	105	388	493	1 080
Trésorerie à la fin de l'exercice	714	1 429	2 143	493

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi AgriCorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, AgriCorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario et du ministère des Affaires rurales (« MAAO » et « MAR »).

Cette initiative comporte deux volets : un programme sans transfert de droits – l'Assurance-production, et des programmes de transfert de droits.

Programme sans transfert de droits

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Ce programme assure aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes de transfert de droits

Le programme Agri-stabilité et le programme ontarien de gestion des risques (« PGR ») sont des exemples actuels de programmes de transfert de droits. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 5, sont administrés par AgriCorp au nom du MAAO et du MAR, du gouvernement fédéral, ou d'autres organismes. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec AgriCorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par AgriCorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autre

AgriCorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAO et le MAR, AgriCorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés (« OAA ») de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

Le 1^{er} avril 2012, AgriCorp a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. AgriCorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Il s'agit des premiers états financiers préparés selon les Normes comptables pour le secteur public.

Conformément aux dispositions transitoires formulées dans les Normes comptables pour le secteur public, AgriCorp a adopté les changements rétrospectivement sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de transition est le 1^{er} avril 2011, et toute l'information comparative a été présentée en application des Normes comptables pour le secteur public.

Un résumé des ajustements transitoires comptabilisés est présenté à la note 4.

(a) Règles de présentation

Les états financiers d'AgriCorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, des exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

AgriCorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

(c) Avantages futurs des employés

AgriCorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

(i) Régime de retraite

AgriCorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et des employés à temps partiel admissibles. AgriCorp contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

(ii) Congés de maladie accumulés

AgriCorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à six jours de congé de maladie par an et peuvent accumuler jusqu'à 30 jours de congé de maladie. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

(d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, AgriCorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti par imputation aux résultats sur la même base et aux taux correspondants à ceux liés aux immobilisations. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement évalué et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des ventes, des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées.

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'AgriCorp consistent en la trésorerie, les placements à court terme, les placements à long terme, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, ainsi qu'une provision pour indemnités.

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale. Tous les instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur, puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle.

Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats.

Les normes requièrent qu'une organisation classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la valeur juste :

- (i) Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- (ii) Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs;
- (iii) Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

(f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs et les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la valeur comptable des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des crédateurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Modification de convention comptable

Le 1^{er} avril 2012, AgriCorp a adopté le chapitre SP 3450, *Instruments financiers*, des Normes comptables pour le secteur public. Cette norme a été adoptée prospectivement par rapport à la date d'adoption. Cette nouvelle norme présente l'ensemble des exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir relativement aux instruments financiers.

Aux termes du chapitre SP 3450, tous les instruments financiers sont inclus dans les états de la situation financière et sont évalués soit à leur juste valeur, soit au coût après amortissement, selon les caractéristiques de l'instrument et les conventions comptables d'AgriCorp (note 2).

Conformément aux dispositions de cette nouvelle norme comptable, AgriCorp a reflété l'ajustement suivant au 1^{er} avril 2012 :

Une diminution de 20 065 000 \$ des soldes des fonds et une augmentation de 20 065 000 \$ des gains (pertes) de réévaluation cumulés sont attribuables au gain non réalisé sur les placements d'AgriCorp qui étaient précédemment classés comme actifs disponibles à la vente et qui ont été reclassés comme gains (pertes) de réévaluation cumulés.

4. Ajustements transitoires

AgriCorp a publié ses états financiers datés du 31 mars 2012 selon les principes comptables généralement reconnus tels qu'ils sont prescrits dans la Partie V – Normes comptables pré-basculement du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). L'adoption des Normes comptables pour le secteur public à l'intention des organismes sans but lucratif a donné lieu à des ajustements aux actifs, aux passifs, à l'actif net et au flux de trésorerie d'AgriCorp présentés antérieurement, comme l'indiquent les notes et tableaux suivants :

(a) Actif net

Le tableau suivant résume l'incidence de la transition aux Normes comptables pour le secteur public sur l'actif net d'AgriCorp :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Actif net, tel qu'il a été présenté antérieurement aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada	681 783	617 773
Ajustement transitoire pour comptabiliser le passif pour les congés de maladie accumulés	(589)	(553)
Ajustement transitoire pour comptabiliser les pertes actuarielles nettes non amorties du régime de retraite comme compensation aux coûts des services rendus au cours de l'exercice précédent	(1 686)	(2 241)
Augmentation du financement gouvernemental liée au choix de comptabiliser la totalité des gains et pertes actuariels cumulés et des coûts des services passés	2 275	2 794
Montants retraités selon les Normes comptables pour le secteur public	681 783	617 773

AgriCorp a choisi de comptabiliser la totalité des gains et pertes actuariels cumulés et des coûts des services passés à l'actif net d'ouverture. Les normes comptables pré-basculément requièrent que le taux d'actualisation soit égal au rendement d'obligations de sociétés de tout premier ordre. AgriCorp a choisi d'actualiser ces passifs au rendement attendu des actifs du régime. Cette évolution du taux d'actualisation a entraîné des modifications à l'actif net notées ci-dessus et des modifications à l'excédent des revenus par rapport aux charges notées ci-dessous.

(b) États des résultats

En raison des choix indiqués plus haut et de l'application rétrospective des Normes comptables pour le secteur public, AgriCorp a inscrit les ajustements suivants à l'excédent des revenus par rapport aux charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012 :

(en milliers de dollars)	
Excédent des revenus par rapport aux charges, tel qu'il a été présenté antérieurement aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada en date du 31 mars 2012	53 510
Augmentation inscrite à la charge d'avantages sociaux futurs en raison de la décision de comptabiliser les congés de maladie accumulés	(36)
Diminution inscrite à la charge de retraite en raison de la comptabilisation des pertes actuarielles nettes en compensation des coûts des services rendus au cours de l'exercice précédent	555
Diminution du financement gouvernemental liée au choix de comptabiliser la totalité des gains et pertes actuariels cumulés et des coûts des services passés	(519)
Montants retraités selon les Normes comptables pour le secteur public	53 510

Les modifications apportées par AgriCorp, telles qu'elles sont soulignées ci-dessus, ont entraîné une modification comptable relativement à la charge de retraite et aux congés de maladie accumulés aux termes des Normes comptables pour le secteur public. Ce changement de convention comptable a eu pour résultat une augmentation rétroactive de ces coûts.

Conformément au modèle de financement fondé sur le recouvrement des coûts d'AgriCorp, le MAAO, le MAR et le gouvernement du Canada ont convenu d'une augmentation rétroactive du revenu provenant du financement qui correspond à l'augmentation des charges liées à l'ajustement transitoire. Par conséquent, il n'y a eu aucune incidence sur l'excédent accumulé tel qu'il a été présenté à la date de transition du 1^{er} avril 2011 ou pour la période comparative du 31 mars 2012.

5. Fonds administrés

AgriCorp fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter des dossiers et verser des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise et non liés à la gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAO et du MAR à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints Canada-Ontario, les programmes offerts par le gouvernement du Canada seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements du Canada et/ou de l'Ontario et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs. Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. En raison de la nature des programmes, AgriCorp ne comptabilise pas les revenus ou les charges des programmes, ni les débiteurs et créditeurs de ces programmes.

(a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (« PCSRA »). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007 et pour les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses des marges agricoles. Les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 % pour les années de programme jusqu'à 2012, inclusivement.

Pour l'année de programme 2013, le programme a été simplifié en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'Avenir 2 » sur la politique agricole, et il offre maintenant un niveau de protection unique. Un paiement au titre du programme est versé au participant lorsque sa marge de production courante diminue de plus de 30 % par rapport à la marge de référence historique ou à la moyenne des dépenses rajustées, selon la plus faible des deux valeurs.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(b) Programme pilote de gestion des risques (« PGR pilote »)

Le PGR pilote est entré en vigueur le 16 août 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. Ce programme offrait aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008, 2009 et 2010. Ce programme était entièrement financé par l'Ontario et était une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduisait donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

(c) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR a été lancé comme programme permanent par le gouvernement de l'Ontario à partir d'avril 2011 et a été étendu à d'autres secteurs. Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à la fois à Agri-stabilité et à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le PGR-BÉT comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité.

PGR : Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme correspondante est versée au compte par le gouvernement de l'Ontario. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité.

(d) Programme d'autogestion du risque (« PAGR »)

L'accord conclu entre le MAAO, le MAR et AgriCorp pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. En vertu de l'accord, les producteurs déposaient dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles et une somme correspondante était également versée au compte par le gouvernement du Canada ou le gouvernement de l'Ontario. Les indemnités étaient payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne devait pas dépasser le montant total des fonds du compte.

(e) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participaient au PCSRA et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

(f) Programme d'éradication du virus de la sharka (« PEVS »)

L'accord conclu entre le MAAO, le MAR et AgriCorp pour la prestation du programme est entré en vigueur le 1^{er} avril 2008 et a pris fin le 31 décembre 2011. Le PEVS a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres à atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque ordre de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

(g) Programme Canada-Ontario d'aide aux producteurs de pommes et de fruits tendres pour l'atténuation des risques de nature météorologique (« APF »)

Le programme APF est entré en vigueur le 7 janvier 2013 en vertu d'un accord conclu entre le MAAO, le MAR et AgriCorp qui prendra fin le 31 mars 2014. Le programme prévoit un paiement unique pour appuyer et encourager les producteurs de pommes et de fruits tendres admissibles à développer une stratégie en matière d'atténuation des risques de nature météorologique. Le programme APF est entièrement financé par l'Ontario.

(h) Initiative Canada-Ontario d'aide au transport du fourrage et du bétail (« ICOATFB »)

Le programme ICOATFB est entré en vigueur le 14 décembre 2012 en vertu d'un accord conclu entre le MAAO, le MAR et AgriCorp qui prendra fin le 31 mars 2014. Le programme couvrira une portion des coûts extraordinaires de transport d'aliments pour animaux vers les producteurs aux prises avec de graves pénuries de fourrage pour leur cheptel reproducteur, ou de transport du cheptel reproducteur vers des régions présentant des surplus d'aliments pour animaux. Ce programme est offert dans le cadre d'Agri-relance et il est financé par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et de 40 %, respectivement.

(i) Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et ils peuvent faire une demande d'adhésion à un OAA de leur choix. AgriCorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'OAA choisi par celle-ci.

(j) Autres programmes

AgriCorp administre, au nom du MAAO, du MAR et du gouvernement du Canada, plusieurs autres programmes qui tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAO, le MAR et le gouvernement du Canada en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

Exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2013	Financement fédéral	Financement provincial	Autre	Paiements	Solde de clôture en 2013
Agri-stabilité	45 206	35 504	18 400	8 542	(49 764)	57 888
PGR-CO	20	-	805	35	(797)	63
PGR-BÉT	5 306	-	90 492	(346)	(90 010)	5 442
PGR-PAGR	1 094	-	21 463	2 533	(21 469)	3 621
PSAG	2 249	-	-	227	(103)	2 373
APF	-	-	1 644	-	(1 644)	-
Autre	480	-	2	234	(161)	555
Total	54 355	35 504	132 806	11 225	(163 948)	69 942

En 2013, le PGR pilote, le PAGR et le PEVS sont classés sous la rubrique « Autre ».

Exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2012	Financement fédéral	Financement provincial	Autre	Paiements	Solde de clôture en 2012
Agri-stabilité	50 881	35 852	17 889	5 334	(64 750)	45 206
PGR pilote	1 213	-	1 401	(808)	(1 785)	21
PGR-CO	-	-	671	22	(673)	20
PGR-BÉT	-	-	76 600	1 734	(73 028)	5 306
PGR-PAGR	-	-	19 773	1 990	(20 669)	1 094
PAGR	2 266	-	-	(650)	(1 447)	169
PSAG	2 202	-	-	113	(66)	2 249
PEVS	64	1 310	873	(86)	(2 158)	3
Autre	615	-	-	(269)	(59)	287
Total	57 241	37 162	117 207	7 380	(164 635)	54 355

6. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que des montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Financement gouvernemental – Canada	9 032	8 882	9 143
Financement gouvernemental – Ontario	3 787	4 665	5 560
Autre	2 193	2 169	2 545
	15 012	15 716	17 248
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 891)	(1 866)	(1 892)
Total	13 121	13 850	15 356

7. Placements

Les lois limitent les placements d'AgriCorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements, à la valeur comptable et à la juste valeur, sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Court terme	230 926	116 504	123 447
Obligations à long terme			
Gouvernement du Canada	12 749	25 149	53 632
Province de l'Ontario	142 046	180 417	133 554
Autres gouvernements provinciaux	207 072	231 888	174 714
Services publics provinciaux	54 583	45 783	37 707
Institutions financières	55 492	92 192	107 771
	471 942	575 429	507 378
Total des placements	702 868	691 933	630 825

(b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Moins de 1 an	230 926	116 504	123 447
De 1 à 3 ans	227 962	258 003	241 973
De 3 à 5 ans	168 460	174 430	167 640
Plus de 5 ans	75 520	142 996	97 765
Total	702 868	691 933	630 825

(c) Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur marchande de l'ensemble des placements a été déterminée à l'aide de données de niveau 1 [note 2(e)(i)].

8. Immobilisations

Exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2013 Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 212	1 113	99
Matériel informatique	8 146	7 070	1 076
Logiciels	11 718	9 625	2 093
Améliorations locatives	1 945	1 890	55
Total	23 021	19 698	3 323

Exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2012 Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 198	1 073	125
Matériel informatique	7 338	6 546	792
Logiciels	9 879	7 654	2 225
Améliorations locatives	1 909	1 836	73
Total	20 324	17 109	3 215

1^{er} avril 2011

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	1 ^{er} avril 2011 Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 060	996	64
Matériel informatique	6 607	6 160	447
Logiciels	7 025	6 632	393
Améliorations locatives	1 908	1 713	195
Total	16 600	15 501	1 099

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

(a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est fondée sur les cours du marché.

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les activités d'AgriCorp.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'AgriCorp. Le rendement moyen des investissements est de 3,95 % (2012 – 4,16 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante par rapport aux niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

(c) Risque du crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. AgriCorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à AgriCorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques qui ont été cernés.

Le risque de crédit encouru par AgriCorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir AgriCorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

10. Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité, de l'ICOATFB et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR et de l'APF sont financés par l'Ontario.

11. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes de 25,6 millions de dollars (31 mars 2012 – 17,3 millions de dollars; 1^{er} avril 2011 – 23,3 millions de dollars) payées en avance au titre de l'Assurance-production pour les cultures qui ne sont pas encore été récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date du bilan, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 3,3 millions de dollars (31 mars 2012 – 3,2 millions de dollars; 1^{er} avril 2011 – 1,1 million de dollars) et d'autres montants reportés de 4,8 millions de dollars (31 mars 2012 – 3,7 millions de dollars; 1^{er} avril 2011 – 3,4 millions de dollars).

12. Convention de réassurance

AgriCorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. AgriCorp a signé des conventions de réassurance pour des indemnités d'Assurance-production de 2012 supérieures à 460 millions de dollars jusqu'à concurrence de 672 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole de 2012 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par AgriCorp.

AgriCorp a signé en décembre 2012 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour la campagne agricole 2013. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer un pourcentage fixe des pertes se situant entre 13 % et 19 % de la responsabilité assurée (responsabilité maximale de 4,21 milliards de dollars) (2012 – 3,67 milliards de dollars).

13. Régime de retraite

AgriCorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein et à temps partiel. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées d'AgriCorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	26 680	22 045
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 183	2 136
Intérêts débiteurs	1 798	1 776
Cotisations salariales	1 561	1 449
Prestations versées	(993)	(726)
Perte (gain) actuarielle	(223)	-
Solde à la fin de l'exercice	31 006	26 680

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	29 298	24 205
Rendement réel des actifs du régime	1 099	1 684
Cotisations patronales	3 857	2 686
Cotisations salariales	1 561	1 449
Prestations versées	(993)	(726)
Juste valeur à la fin de l'exercice	34 822	29 298

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Situation de capitalisation			
Déficit du régime	3 816	2 618	2 160
Perte actuarielle non amortie	727	-	-
Actif au titre des prestations constituées	4 543	2 618	2 160

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'AgriCorp sont les suivantes :

	31 mars 2013 %	31 mars 2012 %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,5 %	6,5 %
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,5 %	6,5 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,5 %	6,5 %
Taux de croissance des salaires	4,0 %	4,0 %

La charge nette du régime de prestations d'AgriCorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 183	2 136
Intérêts débiteurs	1 798	1 776
Rendement prévu des actifs du régime	(2 048)	(1 684)
Charge nette du régime de prestations	1 933	2 228

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	31 mars 2013 % du régime	31 mars 2012 % du régime	1 ^{er} avril 2011 % du régime
Actions canadiennes	34,0	33,4	36,7
Actions américaines	17,6	17,5	16,8
Actions internationales	11,2	12,9	11,4
Obligations	25,9	27,0	32,6
Titres immobiliers	4,7	4,0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,2	5,2	2,5
Autre	0,4	-	-
Valeur totale du fonds	100,0	100,0	100,0

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2013. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 0,9 million de dollars sur la base de la pérennité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 7,3 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée en date du 1^{er} janvier 2014.

14. Engagements et éventualités

(a) Engagements aux termes de contrats de location

AgriCorp loue ses bureaux à locaux. Les loyers globaux minimaux pour les périodes non écoulées de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2014	2 704
2015	1 729
2016	1 712
2017	144
	6 289

(b) Événualités

Dans le cours normal des affaires, AgriCorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre AgriCorp. AgriCorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

15. Opérations entre apparentés

AgriCorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAO et du MAR. AgriCorp a versé 213 000 \$ (2012 – 180 000 \$) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, AgriCorp a versé 1,6 million de dollars (2012 – 1,6 million de dollars) à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social. AgriCorp a généré des revenus reportés de 58,6 millions de dollars (2012 – 55,2 millions de dollars) auprès du MAAO et du MAR comme portion des primes d'Assurance-production et du fonds de fonctionnement.

16. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 33 647 \$ au cours de l'année civile 2012 (2011 – 31 227 \$).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige AgriCorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour AgriCorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2013 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario :

http://www.fin.gov.on.ca/fr/publications/salarydisclosure/pssd/pdf/crown_2012.pdf

Pour l'année civile 2012, les montants payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	163 647 \$	606 \$
Jackiw, Randy	Directeur général	184 363	9 349
LaRose, Doug	Directeur de l'information	185 852	688
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	146 528	557
Sayer, Greg	Avocat principal et directeur des services juridiques	158 949	602

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.





Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Pour nous joindre

1 Stone Road West
C.P. 3660, succ. Centrale
Guelph (Ontario) N1H 8M4
agricorp.com



English version available

Agricorp Annual Report 2012-13 - ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)

Agricorp Rapport annuel 2012-13 - ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)